

Unité Transversale d'Education Thérapeutique (UTET)

L'éducation thérapeutique du patient est une démarche de soins novatrice. Le CHU d'Angers encourage, à travers divers moyens, ces pratiques d'accompagnement et d'autonomisation du patient.

Les missions de l'UTET

L'unité transversale d'éducation thérapeutique (UTET) est une unité ressource pour les équipes soignantes. Elle a pour objectif de promouvoir et faciliter le développement de l'éducation thérapeutique des patients au sein du CHU d'Angers. L'unité s'appuie sur 3 principes : partages d'expérience, coordination, et créativité.

Ses missions sont :

- apporter une aide méthodologique aux services et aux équipes qui souhaitent mettre en œuvre un projet d'éducation thérapeutique du patient ou qui souhaitent faire évoluer des programmes existants
- appuyer les démarches d'évaluation des programmes
- recenser toutes les activités d'éducation thérapeutique développées aux CHU d'Angers
- recenser les besoins en formation à l'éducation thérapeutique exprimés par les personnels soignants et les médecins
- proposer et dispenser des formations à l'éducation thérapeutique en interne au CHU : formation à la dispensation et formation à la coordination en ETP
- réunir un fond documentaire sur l'éducation thérapeutique mis à disposition des services et des personnels.

L'UTET est une structure de soutien et d'appui, elle n'a pas vocation à se substituer aux équipes d'éducation thérapeutique (ETP) dans les services.

[voir les programmes d'ETP en cours au CHU d'Angers](#)

Qu'est-ce que l'éducation thérapeutique du patient ?

Selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé, « l'éducation thérapeutique du patient devrait permettre aux patients d'acquérir et de conserver les capacités et les compétences qui les aident à vivre de manière optimale leur vie avec leur maladie. Il s'agit par conséquent, d'un processus permanent, intégré dans les soins. Elle est centrée sur le patient : l'éducation implique des activités organisées de sensibilisation, d'information, d'apprentissage de l'auto-gestion et de soutien psychologique concernant la maladie et le traitement prescrit, les soins, le cadre hospitalier et de soins, les informations organisationnelles et les comportements de santé et de maladie. Elle vise à aider les patients et leurs familles à comprendre la maladie et le traitement, coopérer avec les soignants, vivre plus sainement et maintenir ou améliorer leur qualité de vie. »

Les formations de l'UTET

"Education Thérapeutique du Patient et maladies chroniques"

Durée : 2 x 3 jours, soit 42 h

Formation conforme à la réglementation en vigueur.

Module 1

Histoire, définition, objectifs et finalités de l'ETP

La maladie chronique

L'écoute active

La démarche éducative

Les compétences patients et praticiens

Le diagnostic éducatif ou bilan éducatif partagé

La motivation

Module 2

Les techniques d'apprentissage

Des méthodes et outils pédagogiques

Le conducteur de séance

L'animation de groupe

L'évaluation

Public concerné : Tout professionnel soignant

Nombre de places : 12

"Formation à la coordination"

Durée : 3 jours, soit 21 h

Pré-requis : avoir validé une formation ETP de 40h.

Formation conforme à la réglementation en vigueur.

Module

Représentations, missions et compétences du coordinateur en ETP

Compétences techniques

Compétences organisationnelles

Compétences relationnelles et pédagogiques

Public concerné : Tout professionnel soignant

Nombre de places : 12

S'inscrire aux formations :

- pour le personnel paramédical du CHU : formation-continue@chu-angers.fr ou 02 41 35 49 00

- pour le personnel médical du CHU : dam@chu-angers.fr

- pour les professionnels extérieurs au CHU : marc.desingly@chu-angers.fr ou 02 41 35 40 29

Contacteur l'UTET :

educationtherapeutique@chu-angers.fr

Dr Séverine Dubois, praticien hospitalier: 06 65 80 72 23

Mme Cécile Authier, IDE ETP : 06 65 80 73 72

Mme Aurélie Barre, assistante ETP: 02 41 35 78 31

Législations, recommandations et guides méthodologiques à télécharger

- > Comment élaborer un programme de recommandations
 - > Comment proposer et réaliser l'ETP
 - > Définition, finalités et recommandations
 - > Guide méthodologique
 - > Points-clés des recommandations
 - > Auto-évaluation d'un programme d'ETP
 - > L'ETP en 15 questions-réponses
 - > Analyse économique et organisationnelle
 - > Arrêté du 02.08.10 : cahier des charges et dossier autorisation ARS
 - > arrêté compétences ETP
 - > Décret du 02.08.10 : Autorisation des programmes
 - > Décret du 02.08.10 : Compétences en ETP
 - > Texte complet : projet de loi / réforme de l'hôpital
-

- > ARS Pays de Loire
 - > HAS
 - > Ministère de la santé
 - > INPES
 - > SETE
-

À lire aussi

- > **charte de l'enfant hospitalisé**
 - > **charte de la personne âgée dépendante**
 - > **charte de la personne hospitalisée**
 - > **difficultés avec un service**
 - > **directives anticipées**
 - > **la personne de confiance**
 - > **obligations et règlement intérieur**
 - > **respect de l'image et utilisation des mobiles**
-

<https://www.chu-angers.fr/offre-de-soins/etp-education-therapeutique-du-patient/politique-generale-etp/unite-transversale-d-educatio>